

## I – Présentation de la démarche

Dans le cadre de sa politique de développement durable, à l'instar de la démarche entreprise par le Département en 2020, le SDIS de la Mayenne a décidé d'engager une évaluation environnementale de son budget primitif. Cela a conduit à la présentation d'un premier document de budget vert lors de l'examen du budget primitif 2022. Le budget vert 2025 est donc la 4<sup>ème</sup> édition de cette démarche.

Le budget vert cartographie les dépenses ayant un impact significatif, neutre ou exerçant une pression sur l'environnement. Cette initiative novatrice apporte un nouvel éclairage au budget, en l'intégrant dans la démarche de développement durable de l'établissement.

## II - Méthodologie

Le budget vert identifie les impacts sur l'environnement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, dans le cadre des 4 missions identifiées dans la gouvernance du SDIS, en classant les 48 actions des 14 programmes.

La méthodologie utilisée est celle du Département et s'inspire de l'Etat. Il s'agit d'une classification visant à prendre en compte l'environnement dans ses différentes dimensions à travers 6 axes :



**Lutte contre le changement climatique**  
(« Atténuation climat »)



**Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**  
(« Adaptation climat »)



**Gestion des ressources en eau**  
(« Eau »)



**Transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques**  
(« Déchets »)



**Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols**  
(« Pollutions »)



**Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**  
(« Biodiversité »)

NB : il s'agit là d'une analyse environnementale et non d'une étude « développement durable » puisque les dimensions sociales et économiques ne sont pas prises en compte.

Une cotation est attribuée à chaque dépense afin de mesurer son impact sur l'environnement.

Pour l'évaluation du budget primitif 2025, comme pour les années précédentes, les principes directeurs sont :

- Une évaluation distincte des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

En effet les dépenses de fonctionnement du SDIS étant composées à 80% de rémunérations, cette séparation permet d'identifier les efforts consentis et les leviers mobilisables.

- L'utilisation de 5 catégories de dépenses :

- **Favorables** : Actions ayant un impact favorable sur l'environnement pour un ou plusieurs critères ou incitant à des comportements favorables.
- **Défavorables** : Actions ayant un impact défavorable direct sur l'environnement ou incitant à des comportements impactant.

- **Mixtes** : actions qui ont à la fois des impacts favorables et défavorables sur l'environnement et les impacts ont été considérés comme indissociables.
- **Neutres** : ayant aucun effet significatif sur l'environnement. Ont été inscrites en dépenses neutres : les dépenses de personnel, la gestion de la dette, les indemnités élus.
- **Non cotées** : données ou connaissances insuffisantes pour évaluer l'impact environnemental.

Les choix méthodologiques spécifiques retenus pour 2025 sont identiques à ceux appliqués en 2024 et détaillés ci-dessous. Ils pourront être modifiés dans les prochaines évaluations environnementales au regard de l'évolution des connaissances mais aussi des conventions méthodologiques de l'Etat et du Département dans le cadre de leurs démarches respectives.

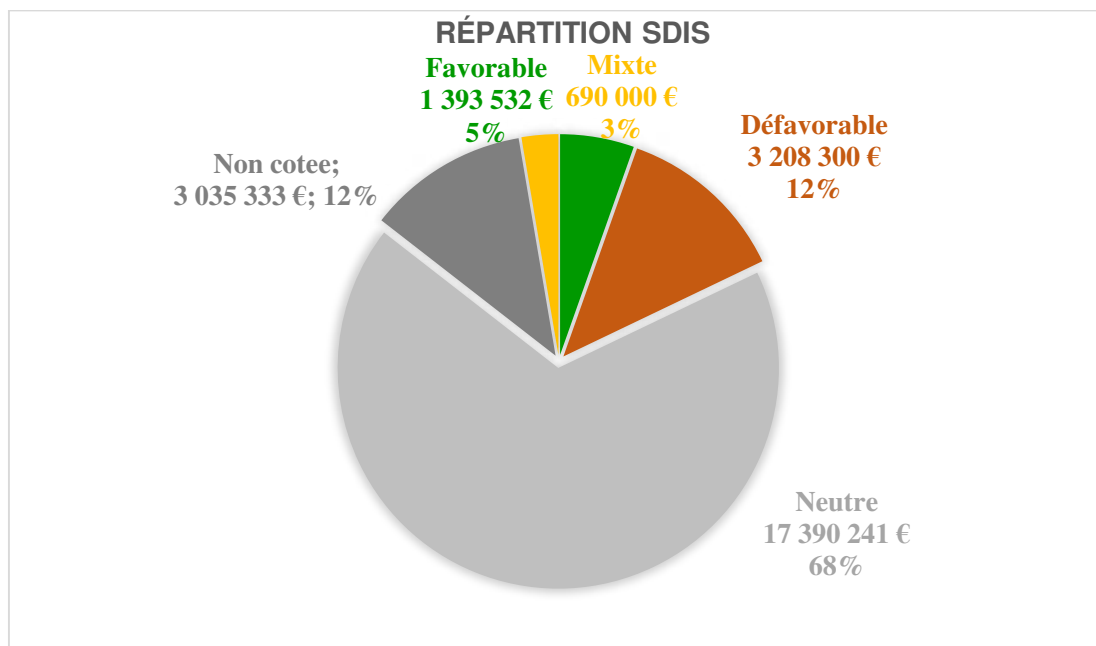
Type de dépense	Catégorisation	Justification
Masse salariale	Neutre	Si l'Etat cote la masse salariale de la sécurité civile en dépense favorable, ce choix n'a pas été fait au SDIS compte tenu de l'effet artificiel qu'aurait un tel classement sur le budget de fonctionnement. La masse salariale est donc classée en neutre comme au Département, à l'exception de ses items favorables à l'environnement.
Constructions neuves	35% défavorable 20% favorable 45% neutre	Artificialisation, consommation d'espace Constructions performantes (BBC)
Rénovations et maintenances immobilières	20% favorable	Comme coté par l'Etat et le Département
Rénovations énergétiques	70% favorable	Comme coté par l'Etat et le Département
Entretien des bâtiments	15% favorable	Comme coté par le Département
Entretien des matériels	15% favorable	Favorise la durabilité et évite le remplacement
Informatique (matériel, prestations, stockage de données...).	Non cotée	Manque de données consensuelles
Location de matériel informatique et entretien de matériel informatique	Favorable	Comme coté par l'Etat
Matériels et formations pour les spécialités feu de forêt (FDF) et NRBCe	Favorable	L'Etat classe les dépenses pour la couverture des risques feu de forêt et risques relevant de la spécialité NRBCe en dépenses favorable
Documentation	Défavorable	Comme coté par l'Etat
Frais de déplacement	Défavorable	Du fait de la pollution générée Sur les frais de déplacement de la formation, 15% ont été classés favorablement pour intégrer les déplacements en train
Collecte et traitement des déchets	Favorable	Comme coté par l'Etat

Comme le rappelle l'Etat, la cotation défavorable d'une dépense n'implique pas qu'il faille la supprimer, notamment si elle répond à des besoins de la population. Par exemple, au SDIS si les dépenses de carburant sont défavorables, il n'est pas pour autant question de les supprimer puisqu'elles permettent de délivrer les secours à la population. Cependant, des dépenses d'investissement en faveur de l'achat de véhicules propres peuvent amener à diminuer ce poste.

### III – Présentation du budget vert 2025

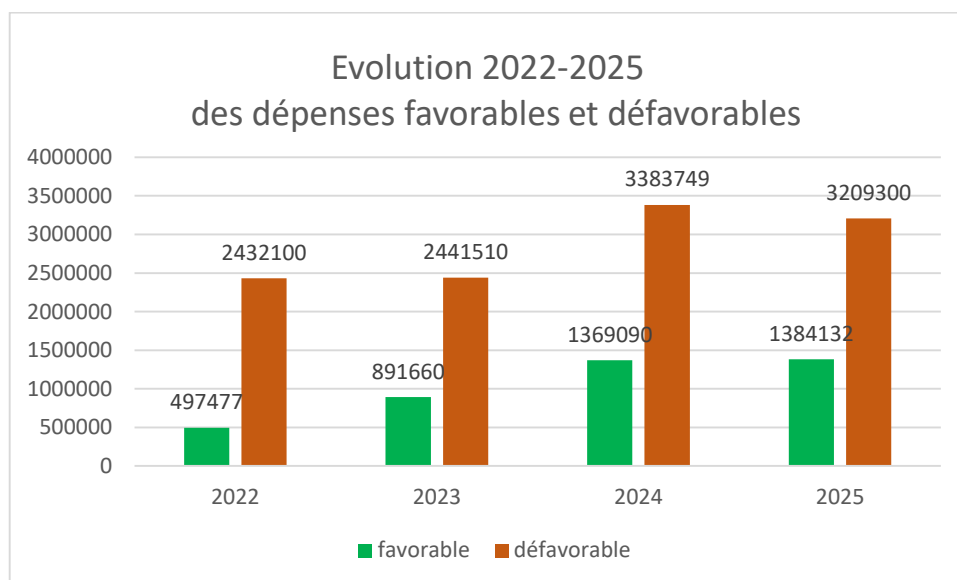
#### A – Le budget vert global

Toutes dépenses confondues, le budget vert du SDIS présente une grande majorité de dépenses neutres. Les dépenses favorables représentent 5% et les défavorables 12%.



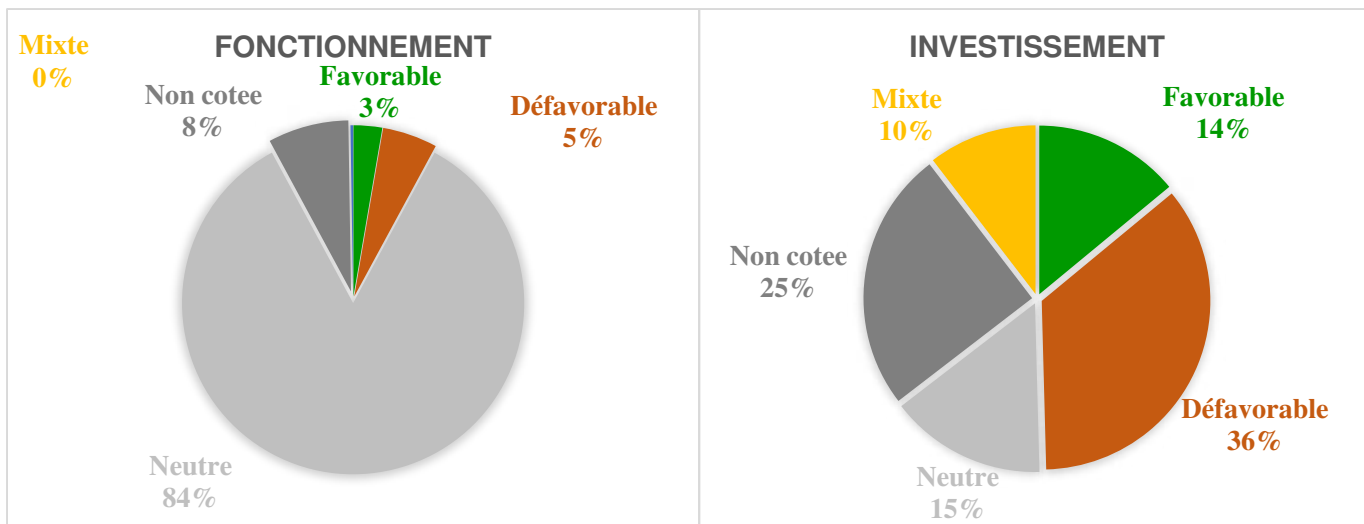
Depuis le 1<sup>er</sup> budget vert, on constate une augmentation continue des dépenses favorables, signe que le SDIS intègre de plus en plus les considérations environnementales dans ses politiques d'achat et ses projets.

La hausse des dépenses défavorables enregistrée au budget primitif 2024 est freinée en 2025.



En fonctionnement, la quasi-totalité des dépenses est neutre (84%), ce qui est dû aux dépenses de personnel. Les 5% de dépenses défavorables correspondent notamment aux fluides, au carburant et aux frais de déplacement.

Sur l'investissement, les dépenses défavorables diminuent en valeur absolue en 2025 (-3%) mais restent stables en pourcentage (36%) dans le volume des dépenses d'investissement. Les dépenses favorables continuent d'augmenter (14% en 2025, 12% en 2024, contre 11% en 2023 et 7% en 2022). Cela souligne l'évolution de l'établissement dans ses stratégies d'investissements.

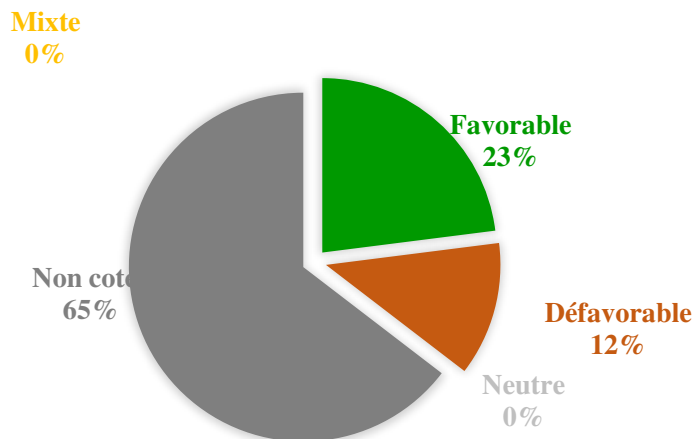


### **B – Le budget vert par mission**

▲ Compte tenu des modifications apportées à la gouvernance en juin 2024, les changements de périmètres des missions entraînent des évolutions structurelles, non neutralisées, qui impactent les comparaisons entre le budget primitif 2025 et les précédents.

#### ● **La mission 1 : Prévention, évaluation des risques de sécurité civile, planification**

Cette mission se caractérise par une répartition des dépenses en 2025 de 31% en investissement et 69% en fonctionnement. Les dépenses défavorables sont stables par rapport à 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement. Mais les dépenses favorables diminuent en investissement.

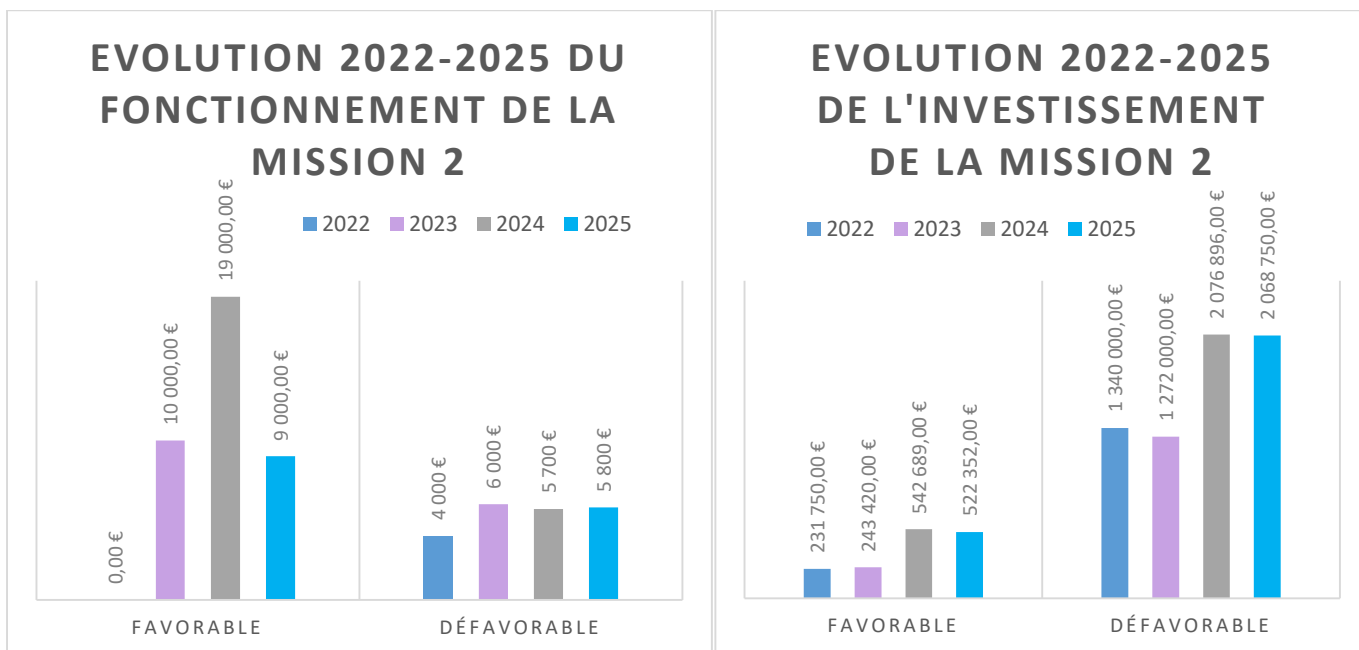
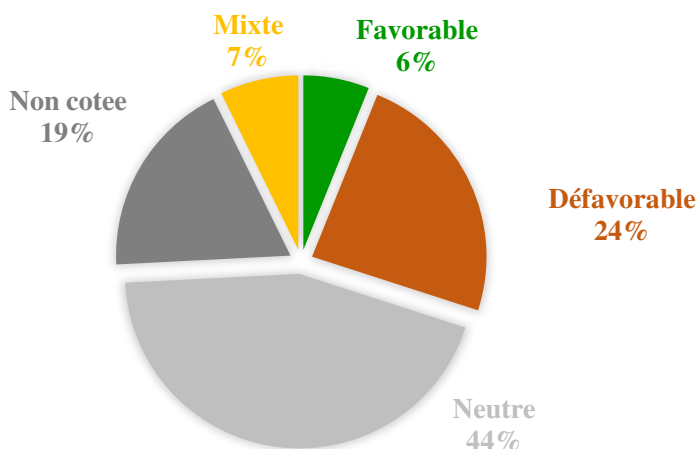




## ● La mission 2 : Opérations de secours

Cette mission maintient en 2025 son ratio de dépenses de 42% en fonctionnement et 58% en investissement.

Concernant l'évaluation environnementale, si les dépenses sont majoritairement neutres ou non cotées, 24% sont défavorables (comme en 2024). Les dépenses favorables baissent légèrement (6% contre 7% en 2024).



Parmi les dépenses défavorables, on peut citer les déplacements, les véhicules. On note des dépenses favorables en matière de véhicules propres, de matériels pour les spécialités feu de forêt et risques chimiques. Les véhicules pour les feux de forêt sont quant à eux classés comme mixtes compte tenu de leur impact favorable sur la biodiversité et l'adaptation au climat, mais défavorable au regard de la pollution générée.

Les constructions neuves sont considérées à la fois comme favorables, défavorables et neutres compte tenu de leurs impacts protéiformes (construction BBC performantes mais consommatrices d'espaces).



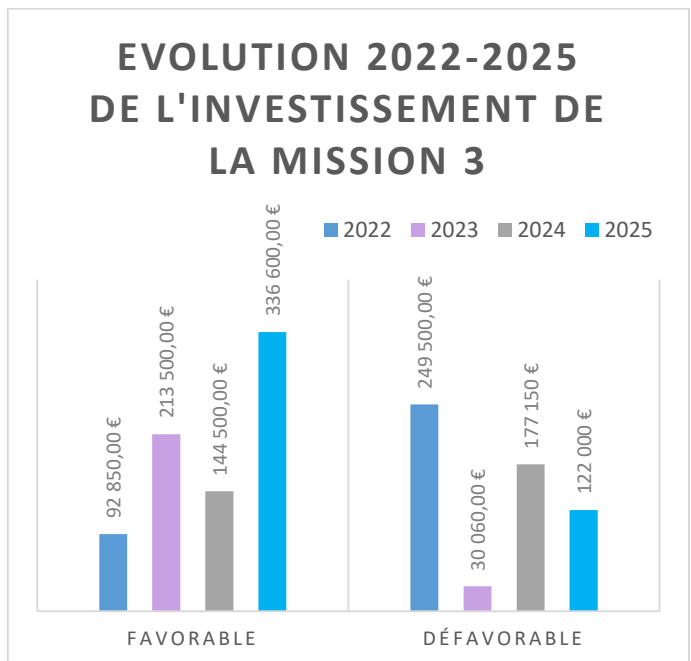
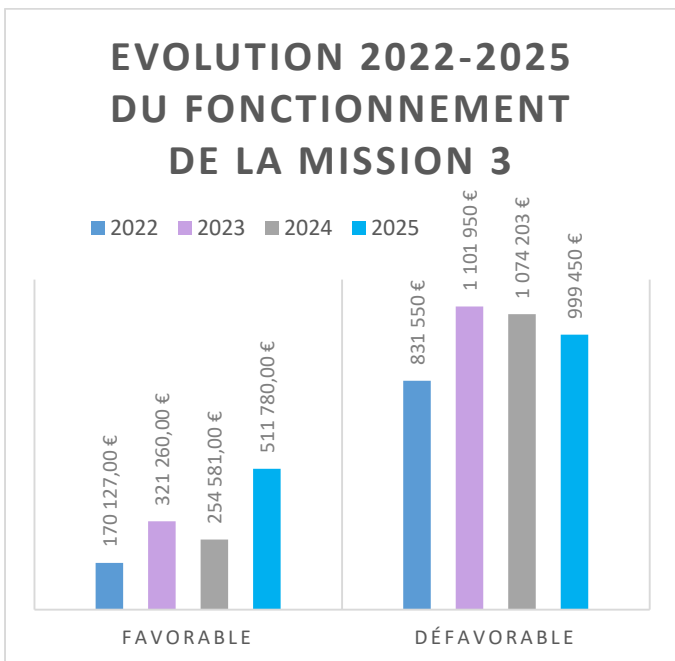
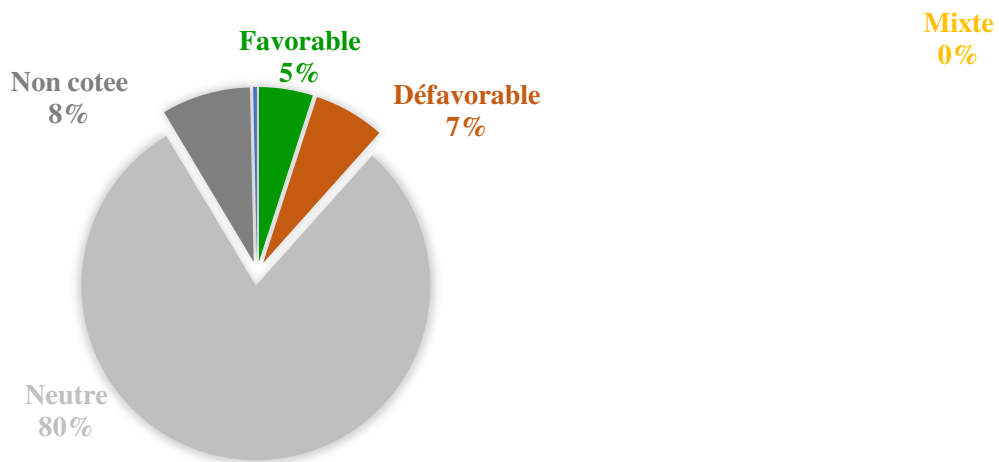
● **La mission 3 : Ressources**

S'agissant à 94% de dépenses de fonctionnement, principalement des dépenses de personnel, cette mission est essentiellement neutre (80%).

Mais une série de mesures favorables au développement durable marque la démarche de l'établissement (papier recyclé, denrées locales, fournitures de bureau durables, nettoyage des locaux avec des produits biodégradables, forfait mobilités durables, etc.). Ce qui permet une légère hausse des dépenses favorables (5% au lieu de 4% en 2024). Cela se matérialise aussi par la politique en matière d'infrastructures, notamment par des remplacements de chaudières et de blocs d'éclairage. Les dépenses défavorables sont en légère baisse (7% au lieu de 8% en 2024) notamment du fait des frais de déplacement en diminution.

Les frais de déplacement (sauf une quote-part effectuée en train), les reprographies, les fluides, le carburant, les piles, sont en revanche identifiés comme ayant un impact négatif.

Cette mission bénéficie des effets de transferts de programme de la mission 4.



## FONCTIONNEMENT

	Budget	Climat (atténuation)	Climat (adaptation)	Eau	Déchet	Pollution	Biodiversité	Classification
311 - Affaires administratives	32 100 €	●	●	●	●	●	○	Favorable
	53 400 €	●	●	●	●	●	○	Défavorable
	14 100 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
312 - Finances : analyse, prospective et liquida	69 540 €	○	○	○	○	○	○	Neutre
313 - Commande publique	12 380 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
314 - Suivi juridique (contrats, assurances, cor	482 400 €	○	○	○	○	○	○	Neutre
	97 920 €	○	○	○	○	●	○	Favorable
321 - Bâtiments	137 770 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
	436 000 €	○	○	○	●	●	○	Défavorable
	111 730 €	●	○	○	○	●	○	Favorable
322 - Parc roulant	387 750 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
	10 000 €	○	○	○	○	○	○	Neutre
	430 000 €	●	●	○	○	●	○	Défavorable
323 - Matériels et équipements d'intervention	72 250 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
	21 000 €	●	●	●	●	●	○	Défavorable
325 - Matériels des équipes spécialisées	45 450 €	●	○	○	●	●	○	Favorable
	5 560 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
326 - Mobilier et matériels de bureau	6 275 €	○	○	○	○	●	●	Favorable
	2 000 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
331 - Carrière, dépenses de personnel, dialogu	11 866 347 €	○	○	○	○	○	○	Neutre
	16 000 €	●	○	○	○	●	○	Favorable
332 - GPEEC, entretiens d'évaluation	0 €	○	○	○	○	○	○	Neutre
333 - Formation et développement des compéti	119 055 €	●	○	○	○	●	○	Favorable
	16 050 €	●	●	○	○	●	○	Défavorable
	785 000 €	○	○	○	○	○	○	Neutre
341 - Contrôle réglementaire de l'aptitude	4 392 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
	44 358 €	○	○	○	○	○	○	Neutre
	27 000 €	●	●	○	●	●	○	Défavorable
342 - Evaluation des risques professionnels et	8 000 €	●	●	○	●	●	○	Favorable
	7 000 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
343 - Acquisition et maintenance des moyens	1 000 €	○	○	○	●	●	○	Défavorable
	84 500 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
	48 000 €	●	○	○	●	●	○	Mixte
344 - Développer la surveillance des personne	12 500 €	○	○	○	●	●	○	Défavorable
	0 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
351 - Matériels et outils bureautiques	21 300 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
352 - Applications métiers	113 550 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
353 - Système, réseaux et sécurité	27 750 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
354 - Télécommunications	185 830 €	○	○	○	○	○	○	Non cotee
	2 500 €	○	○	○	●	●	○	Défavorable
	2 000 €	●	○	○	○	○	○	Favorable

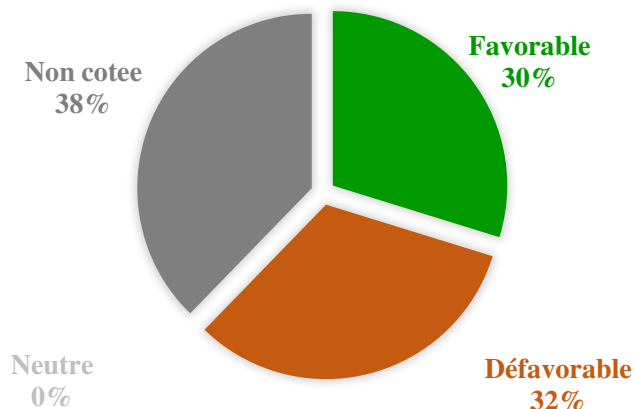
## INVESTISSEMENT

	Budget	Climat (atténuation)	Climat (adaptation)	Eau	Déchet	Pollution	Biodiversité	Classification
311 - Affaires administratives	1 000 €	O	O	●	●	O	O	<b>Défavorable</b>
	2 160 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
312 - Finances : analyse, prospective et liquida	288 667 €	O	O	O	O	O	O	Neutre
313 - Commande publique	0 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
314 - Suivi juridique (contrats, assurances, cor	0 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
321 - Bâtiments	233 500 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
	176 500 €	●	O	O	O	O	O	<b>Favorable</b>
	30 000 €	●	●	O	O	O	O	<b>Défavorable</b>
322 - Parc roulant	500 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
323 - Matériels et équipements d'intervention	2 500 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
325 - Matériels des équipes spécialisées	0 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
326 - Mobilier et matériels de bureau	77 000 €	O	O	O	●	O	O	<b>Défavorable</b>
331 - Carrière, dépenses de personnel, dialogu	0 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
332 - GPEEC, entretiens d'évaluation	0 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
333 - Formation et développement des compéti	5 500 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
	15 100 €	●	O	●	O	●	O	<b>Favorable</b>
341 - Contrôle réglementaire de l'aptitude	5 000 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
	5 000 €	O	O	O	●	●	O	<b>Favorable</b>
342 - Evaluation des risques professionnels et	40 000 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
	10 000 €	●	O	●	●	O	O	<b>Mixte</b>
	122 500 €	●	O	●	●	O	O	<b>Favorable</b>
343 - Acquisition et maintenance des moyens	0 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
344 - Développer la surveillance des personne	0 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
351 - Matériels et outils bureautiques	21 500 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
	17 500 €	●	O	O	O	O	O	<b>Favorable</b>
352 - Applications métiers	0 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
353 - Système, réseaux et sécurité	2 000 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
354 - Télécommunications	10 000 €	O	O	O	O	O	O	Non cotee
	14 000 €	O	O	O	●	●	O	<b>Défavorable</b>

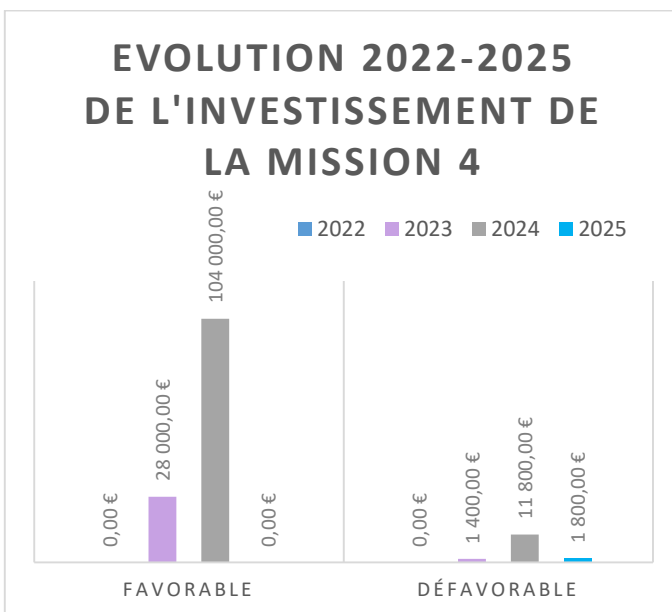
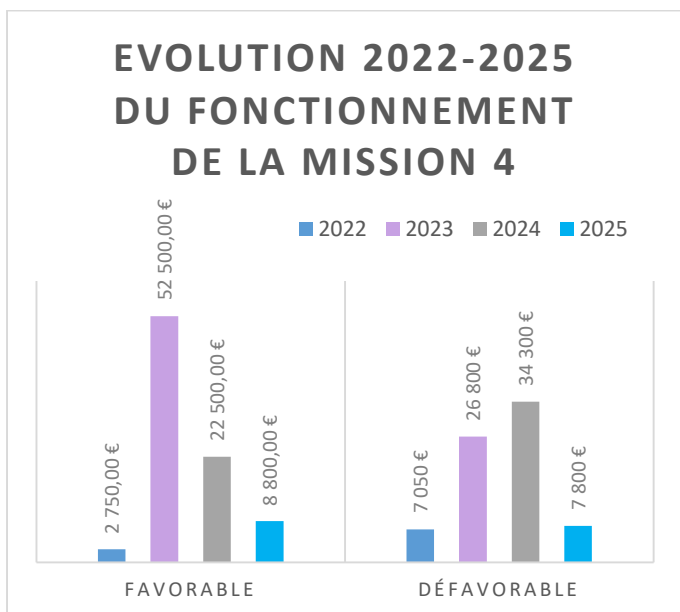
• **La mission 4 : Coordination et démarche qualité**

Composée à 94% de dépenses de fonctionnement, cette mission dont les contours ont été modifiés est désormais composée à 30% de dépenses favorables et à 32% de dépenses défavorables.

Mixte  
0%



Les dépenses tant favorables que défavorables diminuent, du fait du transfert de programmes vers les missions 2 et 3. Néanmoins, des efforts sont réalisés en fonctionnement pour réaliser un approvisionnement local.





## **C – Conclusions de l'analyse sur 2025**

Cette évaluation environnementale du budget primitif 2025 met en lumière les avancées réalisées par le SDIS de la Mayenne, en dépit des efforts budgétaires et du report de dépenses plus vertueuses, notamment en matière de parc roulant.

Cela traduit la poursuite de la prise en compte de la dimension environnementale par les services dans leurs logiques d'achats.

Les dépenses défavorables diminuent par rapport à 2024. Pour mémoire, la nette hausse enregistrée en 2024 résultait d'un double effet :

- l'inflation sur des dépenses nécessaires mais défavorables (parc roulant, équipements, fluides, carburant),
- une prise en compte approfondie par les services des impacts défavorables de leurs achats et qui les identifiaient plus facilement lors du travail d'élaboration collaboratif du budget vert.

La baisse des dépenses défavorables en 2025 bénéficie :

- des efforts budgétaires qui ont porté sur des dépenses défavorables (notamment les déplacements)
- des démarches volontaristes telles que la politique de diminution des consommations d'énergie.

Les marges de progression du SDIS diffèrent selon le type de dépenses :

- sur le fonctionnement, si des actions peuvent être entreprises pour améliorer le bilan carbone de l'établissement et sont prévues dans le cadre du projet de développement durable, la proportion des dépenses favorables restera quoi qu'il en soit minime compte tenu du poids important des dépenses de personnel qui représentent près de 80% ;
- sur l'investissement, en revanche, l'un des enjeux est de continuer à augmenter la part de dépenses ayant un impact favorable sur l'environnement et de diminuer celle qui a des incidences négatives, qui permettront par effet de ricochet de diminuer les dépenses défavorables en fonctionnement (fluides, carburant).